Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213500283-20251208-2025_55-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Boistrudan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 09/12/2025
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 5 Décembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Boistrudan s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RENAULT Anne, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/11/2025.

Présents : Mme RENAULT Anne, Maire, Mme LUCAS-LEBRETON Elodie, MM : CARRE Daniel, LEBLANC Jonathan, MOESSE Jocelyn, RAUFLET Didier, ROBERT Yann, VISSEICHE Roland

Excusé(s) : Mme LANOË Christine, M. THAO Alexandre
Absent(s) : M. BUDOR David

A été nommé(e) secrétaire : Mme LUCAS-LEBRETON Elodie

2025-55 – Lotissement " La Clé des Champs " : attribution de 3 lots dans le cadre de la dation

Dans le contrat de vente de la parcelle ZL48 (Mr et Mme Arondel à Commune de Boistrudan), en sus du prix du m² la commune avait l'obligation de remettre au vendeur, sous forme d'une dation, 3 terrains d'un total d'environ 1550 m².
De plus, les vendeurs se sont engagés à verser une participation forfaitaire aux travaux de viabilisation, pour un montant de 1 500€ par lot.
La dation et le paiement de la participation se feront par un acte notarié une fois les travaux de viabilisation terminés.

La famille Arondel a demandé les lots 6, 18 et 22.

Le conseil municipal par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

- *Attribue les lots 6, 18 et 22 à la famille ARONDEL dans le cadre de la dation*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/12/2025
Le Maire
Anne RENAULT

Le secrétaire de séance
Elodie LUCAS-LEBRETON

MAIRIE DE BOISTRUDAN 35150